EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	**/**
Absent(e)s :	/
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 25

RAPPORT 2010 SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE

La dotation de solidarité urbaine (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain.

La DSU, dont le montant versé en 2010 à la Ville représente 5 070 084 €, fait partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est une dotation non affectée, et donc libre d'emploi. Néanmoins, l'article L2334-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) lui confère l'objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées. A ce titre, et en application de l'article L1111-2 du CGCT, le conseil municipal doit prendre acte du rapport annuel ci-joint présentant l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises et les moyens qui y sont affectés.

Il vous est proposé de prendre acte de la communication de ce rapport.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 juillet 2011

Le Maire,

Serge GODARD

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Juin 2011

Rapport 2010 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La dotation de solidarité urbaine a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées à financer les actions en matière de développement social urbain.

L'éligibilité à la DSU fait intervenir plusieurs paramètres :

- le potentiel financier par habitant (45%)
- le nombre de logements sociaux (15%)
- le nombre de personnes couvertes par l'aide personnalisée au logement (APL) dans les communes (30%)
- le revenu par habitant (10%)

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces indices depuis 2008 pour la Ville de Clermont-Ferrand et pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Indice	2008	2009	2010
Potentiel financier de la commune	1071,6	1085,9	1140,7
Potentiel financier des communes de + de 10 000 habitants	1072,0	1074,8	1113,2
Part relative des logements sociaux de la commune	0,260	0,262	0,258
Part relative des logements sociaux des communes de + de 10 000 habitants	0,228	0,226	0,225
Part relative des APL de la commune	0,650	0,647	0,637
Part relative des APL de + de 10 000 habitants	0,553	0,547	0,530
Revenu moyen de la commune	8285	10568	10786
Revenu moyen des communes de + de 10 000 habitants	10168	12828	13355

A partir de ces éléments, les services de l'Etat calculent l'indice synthétique de la commune. En 2010, il est de 1,0950 alors que le seuil d'éligibilité se situe à 0,8992.

…/…

…

Le montant de la DSU est ensuite calculé selon plusieurs paramètres :

- la population DGS issue du recensement (144 400 habitants en 2010)
- l'indice synthétique (1,0950)
- la valeur du point résultant de la loi de finances
- un coefficient de majoration permettant de supprimer les effets de seuil
- l'effort fiscal (1,32 pris en compte dans la limite de 1,3)
- la part de la population située en ZUS (25,1%)
- la part de la population située en ZFU (16,3%)

Ainsi, le montant de DSU attribué à la Ville de Clermont-Ferrand pour l'année 2010 représente **5 070 084** €.

Les politiques publiques développées par la Ville concourent dans leur globalité à un développement urbain social et solidaire, et ce sur l'ensemble du territoire communal, avec un accent particulier mis sur les quartiers prioritaires.
Le présent rapport n'a pas vocation à retracer de façon exhaustive les actions mises en œuvre par la Ville. Il s'agit plutôt de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques qui sont menées, en donnant quelques exemples précis dans chacun des domaines d'intervention.

1. Actions dans le domaine de la petite enfance

L'objectif de la Ville est d'offrir aux familles des modes de garde diversifiés répondant au mieux à leurs besoins tout en garantissant un accueil de qualité pour les enfants. Ainsi, fonctionnent 5 crèches collectives, 5 crèches familiales, 7 multi-accueils et 2 relais assistantes maternelles, ce qui représente une participation financière annuelle de la collectivité de près de **3 800 000** €.

Par exemple, les multi–accueils offrent de l'accueil régulier et occasionnel pour les enfants de 3 mois à 3 ans. Ils sont très appréciés des familles, notamment pour répondre aux demandes de celles en situation précaire, nombreuses dans les quartiers prioritaires. Quatre équipements sont ainsi situés en ZUS (la Gauthière, Croix Neyrat, Saint Jacques, Fontaine du Bac) pour une capacité de 55 places et un coût résiduel pour la Ville (dépenses budgétaires minorées des recettes versées par les familles et la CAF) de **417 000** €.

De la même manière, les services rendus par les relais assistantes maternelles constituent un autre mode de réponse particulièrement adapté pour les familles à la recherche d'un mode de garde pour les très jeunes enfants, mais également un lieu d'informations pour les assistantes maternelles, tout en permettant d'offrir des activités d'éveil pour les jeunes enfants. Deux équipements sont situés en ZUS (la Gauthière et Saint Jacques) et représentent un coût résiduel de **83 000** € pour la Ville.

2. Actions dans le domaine péri-scolaire

Tout d'abord, le service de restauration a pour objectif d'accueillir tous les enfants en proposant des repas équilibrés et élaborés avec des produits de qualité, et servis sur place sauf circonstances exceptionnelles. Ainsi, 33 lieux de restauration fonctionnent quotidiennement en période scolaire. Les tarifs sont adaptés aux ressources pour les familles clermontoises. Le coût de l'activité pour l'année 2010 s'élève à **4 650 000** € dont **1 500 000** € pour les restaurants scolaires des écoles situées en ZUS.

…

Par ailleurs, l'École de la Récré s'adresse dans 17 lieux aux enfants en maternelle et en élémentaire et fonctionne dans toutes les écoles, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en péri-scolaire (avant et après la classe), sur la pause méridienne ainsi que les mercredis. L'Ecole de la Récré a pour objectifs de :

- proposer des activités variées et de qualité,
- mettre en œuvre des conditions de sécurité physique et affective,
- favoriser l'autonomie de l'enfant et développer une certaine indépendance par rapport à l'adulte,
- faciliter le lien de parentalité.

Les tarifs sont établis en fonction des ressources de la famille, ce qui permet de favoriser l'accueil des enfants issus de familles modestes. Le coût de l'activité pour l'année 2010 s'élève à **2 000 000** € dont **525 000** € pour les enfants des écoles situées en ZUS.

Enfin, le Service Municipal d'Activités Périscolaires (SMAP) est offert de 16h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires dans toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires. Il s'agit d'un service gratuit qui permet aux élèves de bénéficier d'une aide pour effectuer leurs devoirs, notamment un temps d'étude surveillée ou d'activités éducatives pour les élémentaires et un temps d'animation éducative pour ceux de maternelles.
Ces activités éducatives et d'animation sont organisées pour également favoriser l'éveil et le développement culturel, social, physique ou artistique des enfants.

Le coût de l'activité pour l'année 2010 s'élève à **500 000** € dont **240 000** € pour les élèves des écoles situées en ZUS. Une subvention annuelle de **20 000 €** est également versée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville pour l'accompagnement à la scolarité.

3. <u>Actions dans le domaine du sport</u>

La Ville de Clermont-Ferrand a fait du sport un vecteur essentiel d'un développement urbain social et solidaire. Les modes opératoires sont nombreux : mise à disposition et entretien d'équipements sportifs de qualité, subventions aux associations sportives, politique éducative et périscolaire auprès des enfants…

Ainsi, la Ville favorise notamment une véritable politique éducative de qualité en faveur de l'enfant sur le temps scolaire. En effet, il s'agit à travers le sport de véhiculer des valeurs (respect des règles et du matériel, respect de soi et des autres, autonomie, responsabilité, solidarité) et d'agir en faveur du développement psychomoteur et de la santé. Cela se traduit par exemple par la mise à disposition d'éducateurs des activités physiques et sportives pour tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires, à raison d'une heure par semaine. En parallèle, la Ville a mis en place des cycles de découverte des activités de pleine nature (exemples : voile, course d'orientation, ski de fond…) sur le temps scolaire.
Ces dispositifs mobilisent des moyens matériels et surtout du personnel. Ils représentent en 2010 un engagement financier pour la Ville de **231 827** €.

De la même manière, la Ville a organisé un projet spécifique en direction des écoles : « C'est la Fête ». Ce projet, à vocation artistique et sportive, a concerné environ 600 enfants en 2010. Chaque année, il s'agit de réunir l'ensemble de la communauté éducative autour d'un projet partagé qui consiste à mettre en scène les enfants à travers la pratique d'activités physiques et sportives. Ce projet a donné lieu à une représentation à la Maison des Sports devant près de 2000 personnes. Associant les enfants et les familles de tous les quartiers de la Ville, ce projet favorise la rencontre et la mixité sociale.
En 2010, ce dispositif a représenté un coût de près de **33 000** € pour les seuls enfants des quartiers ZUS.

…

De façon complémentaire, la Ville a développé une politique sportive sur le temps périscolaire. Ainsi sont par exemple organisées le mercredi matin des rencontres sportives scolaires en direction des enfants en élémentaire, et elles ont lieu pour moitié dans les quartiers prioritaires.
On dénombre également onze centres multisports répartis sur toute la ville, avec la présence de 400 enfants en moyenne le mercredi matin. Ces centres ont vocation à initier les enfants du CP au CM2 à une pratique sportive particulière à l'Ecole Municipale des Sports (EMS) ou en club. S'il s'agit d'une activité payante, la participation financière des familles est néanmoins calculée en fonction du quotient familial pour que le coût ne représente pas un obstacle pour les familles modestes (qui paieront moins de 10 € pour une année). 19 sports sont par ailleurs proposés par l'EMS aux 1100 enfants présents en moyenne chaque mercredi après-midi. Pour faciliter l'accès, des transports en car sont organisés. Centres multisports et EMS représentent pour les enfants des quartiers ZUS un engagement pour la Ville de **158 406** € en 2010.
Dernier exemple, la Ville organise dans les quartiers prioritaires et sur le temps périscolaire, en partenariat avec les écoles primaires, une action « Boxe avec Salim Medjkoune ». il s'agit de proposer aux enfants des cycles de boxe éducative avec des objectifs prioritairement orientés vers l'apprentissage des règles de citoyenneté. Ces cycles sont prolongés sur le temps des vacances scolaires avec des actions en pied d'immeuble dans les quartiers ZUS ou en partenariat avec les Maisons de Quartier. En 2010, cela a représenté un coût de **26 501** € à la Ville.

4. <u>Actions dans le domaine de l'animation, de la jeunesse et des loisirs</u>

Consciente de l'importance du lien social de proximité, la Ville s'appuie sur un ensemble d'équipements pour mener une politique socioculturelle volontariste, particulièrement dans les domaines suivants :

- les activités socioculturelles tout public, de proximité
- les activités de loisirs éducatifs de proximité
- l'accompagnement des associations et des initiatives des habitants dans les quartiers
- l'évènementiel.

Les activités socioculturelles tout public, de proximité
209 ateliers ont été proposés en 2010, pour un coût résiduel de **904 690** €. La diversité de ces ateliers permet d'accueillir un très large public : 2757 inscrits, de tout âge et de tout milieu social.

Les activités de loisirs éducatifs de proximité
Il s'agit de 25 accueils de loisirs dans les quartiers (principalement en zones prioritaires), destinés aux enfants et aux jeunes. Ces centres fonctionnent le mercredi, samedi et pendant les vacances scolaires. Les accueils de loisirs de la Ville constituent des structures éducatives à part entière mais complémentaires de la famille et de l'école. En 2010, plus de 3400 enfants se sont inscrits, ce qui a représenté 74520 journées enfants jeunes, pour un coût résiduel pour la Ville de **1 900 260** €.

L'accompagnement des associations et des initiatives des habitants dans les quartiers
Cet accompagnement, qui a représenté un engagement financier de **919 267** € en 2010, se traduit sous différentes formes : l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets, la mise à disposition de locaux, le soutien aux associations par l'attribution de subventions, et l'accompagnement socioéconomique et culturel des jeunes.

…

L'organisation de manifestations évènementielles
Les exemples sont extrêmement nombreux : les Rencontres du Spectacle Vivant, les Anatolies, la Semaine des Droits de la Femme, Graines de Spectacles, Expo sciences… Ces manifestations ont réuni plus de 48 500 personnes en 2010. Autre exemple, Sable show a compté plus de 71 000 passages lors de sa dernière édition. Le coût résiduel pour la Ville de l'ensemble de ces manifestations a été de **1 537 990** €.

5. Actions dans le domaine de la culture

La Ville mène une politique volontariste pour faciliter l'accès à la culture pour l'ensemble de sa population. Ces interventions prennent des formes variées : actions sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire, saisons culturelles, subventions aux associations…

La Ville tient notamment à ce que les enfants des quartiers prioritaires bénéficient d'une initiation de qualité à la musique dès la grande section de maternelle. C'est ainsi que des enseignants municipaux titulaires du DUMI interviennent pendant le temps scolaire pour des activités variées, en association avec leurs collègues de l'éducation nationale (apprentissage des bases du solfège, écoute, chorales, percussions...). Cette action permet aussi de déterminer les aptitudes particulières et de proposer à certains enfants de rejoindre les classes à horaires aménagés à compter du CE1. Pour conduire ces actions, une équipe de huit enseignants intervient dans les quartiers pour un coût annuel estimé à **279 400 €** en 2010.

La Ville a également mis en place de nombreuses actions de médiation culturelle à destination d'un public large, avec une attention particulière portée sur les enfants, qui peuvent par exemple participer à des ateliers spécifiques au Musée d'Art Roger Quilliot, notamment durant les vacances scolaires.

La Ville apporte aussi son soutien à de nombreuses associations. Deux exemples :

- Le Cinéma *Le Rio*, situé dans les quartiers nord de la Ville, est une structure cinématographique associative qui dispose du label « art et essai » attribué par le Ministère de la Culture. Il propose, outre une diffusion de films d'auteurs, un grand éventail d'actions culturelles (rencontres, débats en direction des publics du quartier et scolaires). Il bénéficie du soutien de la Ville à hauteur de **31 000 €** par an dont 16 000 € au titre du contrat urbain de cohésion sociale.
- L'association *Prémudanse* œuvre pour la promotion des cultures urbaines, et notamment le hip-hop, en proposant des ateliers de pratiques animés par des professionnels dans les différents quartiers de la Ville. Véritable outil d'intégration pour les jeunes, ce travail de terrain trouve chaque année son prolongement dans le cadre du Festival des Trans'Urbaines. La Ville apporte une aide financière annuelle de **65 900 €** dont 32 000 € au titre du contrat urbain de cohésion sociale et 13 000 € au titre des prestations en nature.

6. Actions dans le domaine de l'action sociale

La lutte contre les exclusions des publics en difficulté est une préoccupation permanente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui assure un accueil et un accompagnement à toute personne seule résidant sur la commune et qui rencontre des problématiques d'ordre social et/ou professionnel.

…

Compte tenu de la hausse conséquente des demandeurs ces dernières années, le CCAS a souhaité faciliter la relation avec l'usager. A cet effet, a été ouverte en 2010 une antenne dédiée plus particulièrement aux quartiers Nord de la Ville. Située sur la ligne du tramway, elle a pour objectif d'offrir les mêmes prestations que le siège central, dans un espace convivial. Le coût de l'opération a été de **218 766** €.

Le CCAS a ouvert depuis plusieurs années un Point d'Accueil Ecoute Jeunes dédié aux personnes de 18 à 25 ans, confrontées à des situations d'isolement et souvent en rupture avec les systèmes d'intégration sociale et professionnelle. Les problématiques sont diverses et, au travers de plusieurs dispositifs (Fonds d'aide aux jeunes, Bourses autonomie), les travailleurs sociaux accompagnent et orientent les jeunes dans leurs démarches, y compris dans la recherche d'emploi. En 2010, cela a représenté un engagement financier de **254 000** €, et 25% des bénéficiaires habitaient dans les quartiers prioritaires.

Le CCAS a également conduit depuis de nombreuses années une politique visant à faciliter l'intégration des personnes âgées issues de l'immigration. Les permanences sont conduites par un binôme composé d'un travailleur social du CCAS et d'une interprète. Au cours de ces entretiens, sont notamment examinés les problèmes d'accès aux droits (dossiers de retraite, couverture maladie..), les difficultés d'accès au logement et l'accompagnement lié à la santé. Une de ces permanences est ouverte dans le quartier d'Herbet. Le coût est estimé à **67 710** € pour 2010.

Par ailleurs, le CCAS a développé diverses actions permettant aux personnes les plus en difficulté d'accéder à un logement. Maillon essentiel de l'insertion, le logement constitue depuis plusieurs années une problématique en hausse constante, pour les personnes ayant de faibles ressources, souvent sans garant physique. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **307 000** € en 2010, pour 675 personnes reçues et un taux de relogement de 35%.

De plus, l'accompagnement des personnes en difficulté est complété par un dispositif d'interventions financières adapté aux différentes situations. Les aides principales sont orientées en direction des transports en commun au travers d'une aide dans l'acquisition du passbus et de l'alimentation avec la délivrance de chèques d'accompagnement personnalisé. Le CCAS intervient dans d'autres domaines comme l'accès à la santé, par le paiement de mutuelles ou de frais médicaux, l'aide aux vacances pour les enfants, ou le logement (cautions, factures EDF…). En 2010, 56 410 personnes ont été reçues (dont 50% issues des quartiers prioritaires), et des aides ont été attribuées pour un montant de **2 245 000** €.

Enfin, l'action sociale ne peut se concevoir sans une action partenariale qui conjugue le travail des institutions et celui des associations. La Ville et le CCAS apportent un soutien constant aux différents intervenants au travers de subventions et de mise à disposition de locaux. Le CCAS a par exemple versé plus de **48 800** € de subventions à des associations en 2010, en plus des conventions qui le lient au Collectif Pauvreté Précarité et à l'association Chom'Actif, pour des montants respectifs de **35 000** € et **15 000** €.

7. <u>Actions dans le domaine de la politique de la Ville</u>

La Ville de Clermont a créé un service Politique de la Ville qui développe notamment de nombreuses actions en matière de médiation urbaine, de réussite éducative, de prévention de la délinquance, d'insertion et de démocratie de proximité. Six agents sont dédiés à ces missions, pour un coût résiduel (une fois déduits les financements apportés par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) de près de **200 000** € par an pour la Ville.

…

La Ville a confié à l'association OPTIMA la mise en œuvre d'un dispositif de médiation urbaine. L'équipe de médiateurs intervient dans les quartiers ZUS des Vergnes, de la Gauthière, de Saint-Jacques et hors ZUS, du centre ville. Le coût direct supporté par la Ville pour cette action est de **572 000** € pour 2010.

Par ailleurs, le Dispositif de Réussite Educative (DRE) a permis d'accompagner 68 projets sur 8 quartiers prioritaires, en partenariat avec l'Education nationale, la CAF, les équipes de prévention spécialisée et les associations.

La Ville a également mis en place ou participe à plusieurs dispositifs de prévention de la délinquance : le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), l'Observatoire de la Vie Urbaine… Elle accueille en outre au sein des services municipaux des personnes condamnées à effectuer des travaux d'intérêt généraux.

En 2010, la Ville a piloté deux chantiers d'insertion, avec le soutien notamment de l'Etat, du Conseil général et de la communauté d'agglomération.

La Ville développe également de nombreuses actions pour développer la citoyenneté et la participation des habitants. Ainsi, ont été mis en place des conseils de la vie locale ou le Fonds Mutualisé pour les Habitants (FMH) qui a permis en 2010 d'attribuer 30 subventions pour un montant de plus de **19 000** €. En parallèle, la Ville accompagne de nombreuses actions, par exemple d'alphabétisation.

Enfin, et de façon complémentaire, la Ville est engagée dans la mise en œuvre du contrat urbain et de cohésion sociale (CUCS) signé pour la période 2007-2012 avec notamment l'Etat et la Communauté d'agglomération. Le CUCS est déployé essentiellement dans les quartiers faisant l'objet d'opérations de rénovation urbaine. Les thèmes prioritaires sont l'habitat et la cadre de vie, le développement économique et l'emploi, la citoyenneté, la culture, la participation des habitants, la prévention de la délinquance, l'éducation et la réussite éducative, et la santé. En 2010, la Ville a ainsi soutenu 85 projets associatifs dans ce cadre, pour un montant total de plus de **629 000 €**.

Conclusion

Ce rapport a permis de présenter de nombreux dispositifs mis en place par la Ville de Clermont-Ferrand pour construire un développement urbain solidaire. Ces actions recouvrent différents domaines : petite enfance, restauration scolaire, périscolaire, sport, culture, action sociale et politique de la ville.

Les exemples cités dans le présent rapport représentent un engagement financier net pour la Ville de Clermont-Ferrand de près de 13.500.000 € en 2010 (à mettre en regard avec les **5 070 084** € attribués par l'Etat au titre de la solidarité urbaine). Ces exemples ont été choisis parce qu'ils sont emblématiques des politiques publiques mise en œuvre par la Ville. Toutefois, ils s'inscrivent dans une action bien plus large encore qui concourt à l'amélioration du vivre ensemble dans la Ville, avec une attention particulière portée aux populations les plus fragiles.